

Propositions de l'AmCham aux candidats

Election **PRÉSIDENTIELLE** **2022**





La Chambre de Commerce Américaine en France présente ses propositions pour les élections présidentielles 2022 afin de sensibiliser et engager les candidats sur les problématiques des entreprises qu'elle représente, et promouvoir encore davantage l'attractivité de la France.

L'AmCham France représente 200 entreprises et organisations françaises et américaines de premier plan ainsi que de nombreux partenaires académiques et économiques attachés à la relation transatlantique. Indépendante de tout gouvernement, et convaincue que les entreprises ont un rôle crucial à jouer pour faire émerger de nouvelles idées dans le débat public, elle est force de propositions pour répondre aux grands défis sociétaux, économiques et environnementaux. A ce titre, l'AmCham France s'attache à renforcer l'attractivité de la France.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	04
PROPOSITIONS	
1 Simplifier la fiscalité et améliorer la compétitivité fiscale	05
2 Faciliter les investissements étrangers par la consolidation d'une dynamique d'harmonisation réglementaire et législative entre la France et l'Union Européenne et poursuivre les démarches de simplification administrative	06
3 Renforcer la chaîne de valeur par la réindustrialisation	08
4 Instaurer un mécanisme de transfert des données transatlantique	10
5 Poursuivre l'inclusion des entreprises étrangères dans la gouvernance des politiques industrielles.	11

INTRODUCTION

La résilience économique dans la mondialisation est au cœur du débat public en France et le plan de relance a mis en avant l'objectif de souveraineté économique "non pas comme un repli nationaliste mais comme une capacité retrouvée d'indépendance au service de la France et de l'Europe" [1]. Publié mi-février dernier, quelques semaines avant le début du conflit russo-ukrainien, le Baromètre AmCham-Bain 2022 a démontré une nette amélioration du moral des investisseurs américains et un réel optimisme quant à l'évolution économique en France. De nombreux investisseurs se lancent ainsi dans de nouveaux projets d'expansion en France, synonymes de créations d'emplois. Ils ont notamment été séduits par les plans "France Relance" et "France 2030", le premier prévoyant d'investir 100 milliards d'euros dans la décarbonisation industrielle, la numérisation et les stratégies d'accélération dans l'innovation scientifique et technologique, et le second dédiant 30 milliards d'euros à la transition des secteurs d'excellence et à la création des futurs champions technologiques.

Cet optimisme n'a pas été affecté par les défis rencontrés à la sortie de la crise de la Covid-19: la reprise économique s'est en effet heurtée à des difficultés d'approvisionnement et à l'augmentation des coûts de l'énergie, en partie causée par les tensions géopolitiques, au premier rang desquelles la crise russo-ukrainienne, déclenchant une inflation record dans la zone Euro. Face à ces enjeux, différents leviers pourraient toutefois être utilement activés.

La **reconquête industrielle** est évoquée dans les discours de tous les candidats à la présidentielle, proposant d'une part des mesures "protectionnistes" de *reshoring*, et de l'autre l'allègement des normes et des

standards industriels. La réindustrialisation française doit être axée sur **une stratégie de *nearshoring* régie par la digitalisation et la transition écologique**, un juste milieu garantissant la sécurité et la rapidité des chaînes d'approvisionnement.

Cette stratégie doit être accompagnée d'une série de réformes, notamment dans la gouvernance des filières industrielles qui représentent une très importante réserve de croissance. Il apparaît ainsi nécessaire d'œuvrer à la mise en œuvre d'une politique d'intégration plus appuyée de tous les acteurs industriels à l'échelle nationale, européenne, et mondiale.

Cette adaptation aux attentes des entreprises se traduirait par une ouverture et une harmonisation des chaînes de valeurs industrielles au sein de l'Union Européenne, tout en maintenant une coopération inter-filières, et un dialogue nourri avec l'Etat, notamment à travers les comités stratégiques de filières.

L'amélioration de l'attractivité du marché français dépend également des conditions d'accueil des investisseurs étrangers qui plébiscitent **une simplification fiscale et administrative**, ainsi qu'**une harmonisation réglementaire** se traduisant notamment par **une cohérence entre les directives européennes et les lois françaises pré-transposées**. A cela s'ajoute la particularité transatlantique **des transferts de données**, toujours caractérisée par un vide juridique ralentissant les activités des entreprises.

Face à ces constats, dans le cadre des élections présidentielles 2022, les membres de l'AmCham présentent aux candidats 5 propositions :

[1] Ministère de l'économie de la finance et de la relance. *Dossier de presse: France Relance [en ligne]*, 3 septembre 2020. Disponible sur: https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/plan-de-relance/dossier-presse-plan-relance.pdf

PROPOSITION

1

SIMPLIFIER LA FISCALITÉ ET AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ FISCALE

Les membres de l'AmCham plaident pour une simplification du système fiscal français afin de lui apporter une meilleure lisibilité. Le transfert des mécanismes de crédit d'impôt vers une baisse effective de l'impôt permettrait de comparer plus aisément la France aux autres pays.

Persévérer dans les efforts de réduction de la taxation des entreprises est jugé nécessaire à l'attractivité de la France. L'AmCham propose ainsi une séquence de baisse des taxes des entreprises en 3 phases :

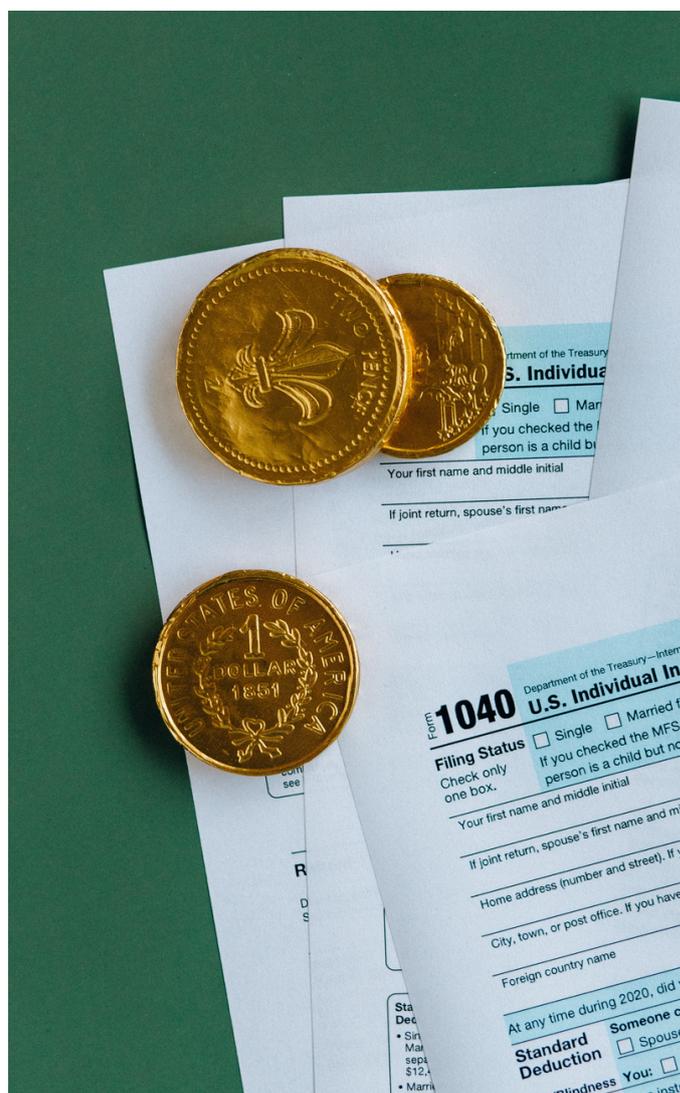
I. La stabilité de l'impôt sur les sociétés (IS)

Les membres de l'AmCham soutiennent la réforme progressive de l'IS qui entame sa dernière étape en 2022. La baisse du taux à 25% est un atout majeur pour l'attractivité du pays. L'AmCham souligne toutefois la nécessité d'un IS stable dans l'objectif de prévisibilité de la fiscalité française.

II. La poursuite de la baisse des Impôts de Production

L'AmCham salue la récente réforme des impôts de production diminuant de 50% la CVAE et la CFE. Les membres de l'AmCham proposent de poursuivre l'effort vers une réduction plus poussée afin de permettre aux entreprises de répondre aux attentes salariales et d'investir.

Les membres de l'AmCham plaident également pour une baisse de la taxe foncière sur les sites de production et sont en faveur de la suppression de la Contribution Sociale de Solidarité des



Sociétés (C3S) qui exerce une influence néfaste sur la compétitivité française en Europe et freine l'attractivité des chaînes de production en France.

III. Les charges sociales

Les membres de l'AmCham appellent à une baisse des charges sociales en commençant par les salaires directement liés à la production industrielle de biens sur le territoire.

PROPOSITION

2

FACILITER LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

PAR LA CONSOLIDATION D'UNE DYNAMIQUE D'HARMONISATION RÉGLEMENTAIRE ET LÉGISLATIVE ENTRE LA FRANCE ET L'UNION EUROPÉENNE

ET POURSUIVRE LES DÉMARCHES DE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

L'adoption en France de règles calquées sur des lois européennes qui ne sont parfois encore qu'au stade de propositions, impacte de manière négative la stratégie et le fonctionnement des entreprises. Elle induit par ailleurs des répercussions financières importantes sans pour autant faire l'objet d'études d'impact systématiques. Ce type de dispositions, qualifiées de « pré-transposition », ou parfois « d'innovation législative », est communément pratiquée en France ou en Allemagne.

Il peut ainsi parfois conduire à une fragmentation législative et à une fragilité juridique au sein de l'Union Européenne et créer un précédent dont pourraient s'inspirer, de manière contre-productive, d'autres pays européens.

Dans un autre domaine et afin de poursuivre la dynamique de simplification administrative déjà engagée par la France, notamment au travers de la loi ASAP, les membres de l'AmCham proposent de développer les mécanismes d'accompagnement des investisseurs. A titre d'exemple, pour tout nouveau projet industriel d'importance, l'AmCham recommande la création d'un guichet unique disponible en préfecture, dédié au traitement des interrogations relatives aux obligations liées à la sécurité industrielle et à l'environnement et garantissant des délais potentiels de fin de projet.



PROPOSITION

3

RENFORCER LA CHAÎNE DE VALEUR PAR LA RÉINDUSTRIALISATION

La pandémie de Covid-19 et les tensions géopolitiques actuelles ont dévoilé les faiblesses et limites de l'*offshoring* industriel. La chaîne d'approvisionnement mondiale continue d'être affectée par plusieurs retards et perturbations. La résilience et la continuité de l'activité sont devenues les priorités des entreprises.

Dans l'actuel contexte de tensions géopolitiques et économiques, l'UE (et la France) aurait intérêt à capitaliser sur le renforcement et la simplification du marché intérieur en accompagnant les démarches de *nearshoring* des entreprises et en favorisant la création de nouvelles zones franches.

I. *Nearshoring*

Le *nearshoring* contribuerait à renforcer la sécurité et la rapidité des chaînes d'approvisionnements, tout en assurant des gains de productivité importants. Le rapprochement des activités économiques gagnerait à être accompagné par une transformation numérique. Par exemple, dans le domaine des matériaux, il paraît important d'investir dans les maillons et intrants critiques tel que les principes actifs, mais aussi de continuer d'apporter du soutien aux nouvelles filières d'excellence, à l'instar de l'hydrogène bas-carbone, du recyclage chimique ou encore des matériaux pour batteries.

La création de nouvelles zones franches au sein de l'Union Européenne stimulerait le commerce transfrontalier notamment grâce à la digitalisation en permettant de faciliter l'accès des PME/ETI locales à de nouvelles opportunités de marchés.

II. Export

Par ailleurs, les membres de l'AmCham encouragent l'investissement dans le commerce extérieur et l'exploitation du potentiel de croissance des PME qui seraient soutenus par la relance économique, par la réindustrialisation et par le *nearshoring*. La dégradation du solde de nos échanges, même s'il s'explique en grande partie par la crise (déficit commercial de 84,7 milliards d'euros en 2021), doit nous amener à faire de l'export une priorité du prochain quinquennat. L'internationalisation des échanges offre des opportunités pour augmenter la productivité et la capacité à innover et à s'adapter face aux chocs externes, renforçant ainsi la résilience.

L'AmCham propose également de promouvoir les nombreuses opportunités offertes par le commerce extérieur, en mettant notamment en avant l'attractivité du marché américain pour les entreprises françaises exportatrices, notamment avec le e-commerce.

III. Transition écologique

La réindustrialisation représente également une opportunité de transition écologique. Les membres de l'AmCham soutiennent la **stratégie environnementale** mise en place par l'Union Européenne, notamment via le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), tout en s'assurant d'une prise en compte des risques de perte de compétitivité qu'il peut engendrer, tels que les impacts mal-évalués sur les chaînes de valeurs complexes ou sur les marchés extra-européens, et les risques de conflits commerciaux.

L'AmCham avertit également quant aux conséquences que pourraient avoir la mise en oeuvre de « **clauses miroirs** », proposées dans le cadre de la Présidence française de l'Union Européenne. L'adoption de ces mesures pourrait être perçue par les acteurs du commerce international comme un pas de plus vers le **protectionnisme européen** et impliquerait une forme d'**ingérence de l'Union Européenne dans les réglementations d'autres pays**. Le contrôle de l'application de ces normes apparaît d'autant plus complexe lorsque l'évaluation se fait dans un autre pays qui ne détient pas les mêmes outils de traçabilité qu'en Europe. Ainsi, les « **clauses miroirs** » pourraient mener à redéfinir les standards de production, impliquant **des coûts supplémentaires** et mettant les entreprises étrangères, notamment américaines, en position désavantageuse.



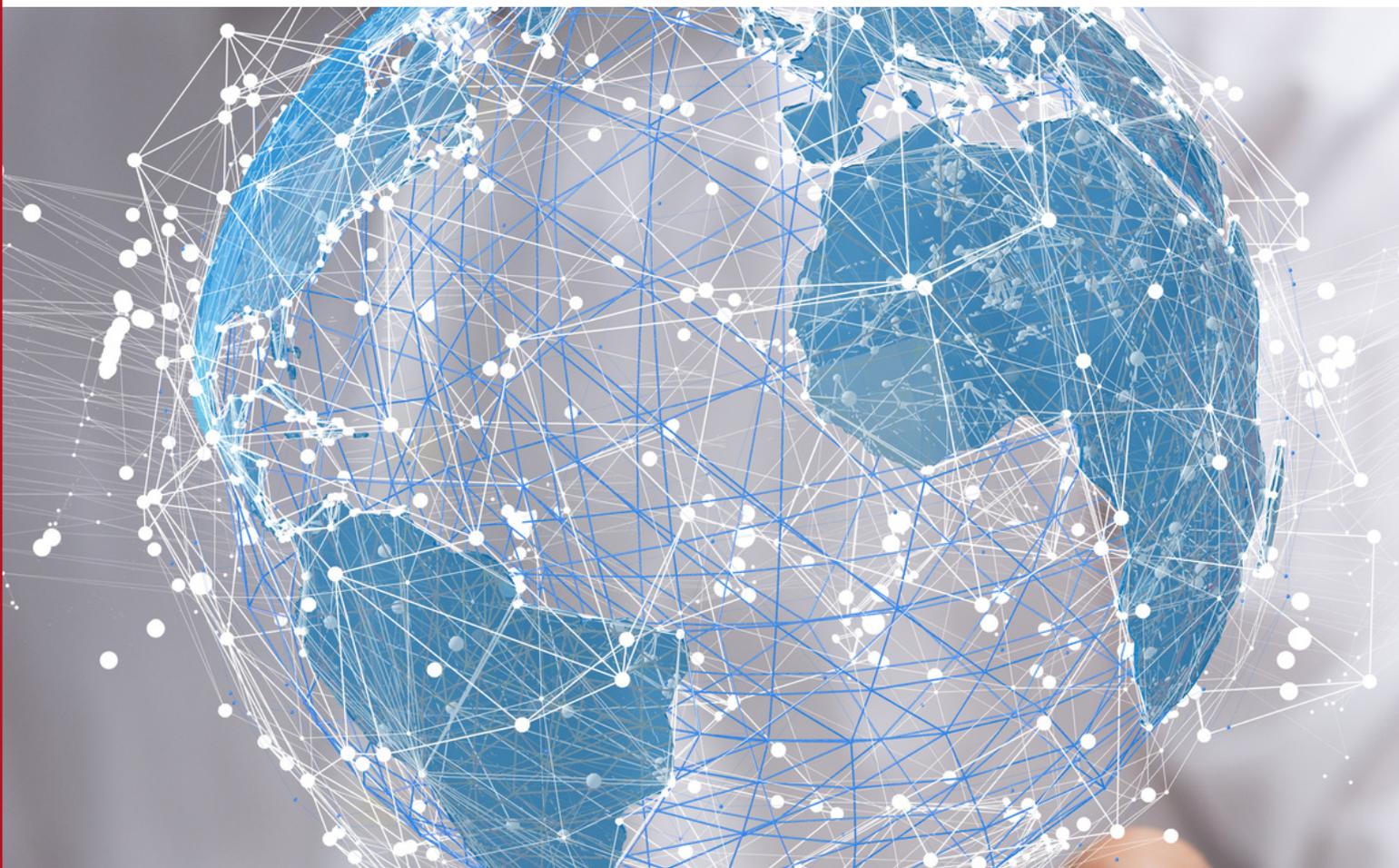
PROPOSITION

4 INSTAURER UN MÉCANISME DE TRANSFERT DES DONNÉES TRANSATLANTIQUE

L'Union Européenne, se préoccupant de sa souveraineté numérique, a remis la responsabilité de la protection des données entre les mains des entreprises. Depuis *Schrems II* et l'invalidation du *Privacy Shield*, les organisations transférant des données personnelles vers un pays hors-Union Européenne doivent vérifier, au cas par cas, s'il existe des éléments dans la législation et la pratique de ce pays qui pourraient empiéter sur la sécurité des outils de transfert. Les entreprises se trouvent ainsi dans une situation d'insécurité juridique relative à la légitimité de leur Risk Assessment.



Le 25 mars 2022, à l'issue de leur rencontre, Ursula von der Leyen et Joe Biden ont cependant annoncé s'être accordés sur un nouveau texte relatif au transfert des données personnelles entre l'Europe et les Etats-Unis. Bien qu'aucun détail n'ait encore été divulgué sur le contenu de ce texte, les membres de l'AmCham se félicitent d'ores et déjà de cette avancée notable susceptible de rassurer les investisseurs et de dynamiser les échanges transatlantiques.



PROPOSITION

5

POUR SUIVRE L'INCLUSION DES ENTREPRISES ÉTRANGÈRES DANS LA GOUVERNANCE DES POLITIQUES INDUSTRIELLES

Les membres de l'AmCham saluent les progrès constatés dans les travaux d'innovation et de dialogue entre entreprises et Etat. Ces améliorations sont notamment constatées dans le secteur de la santé avec le Comité Stratégique de Filière (CSF) des industries et technologies de santé et le programme « Intelligence artificielle (IA) et santé ». La filière Chimie et Matériaux, avec l'appui du recyclage chimique en tant que vecteur essentiel pour la circularité et le recyclage des déchets est également concernée par ces progrès. Les membres de l'AmCham proposent de continuer sur la voie de l'inclusion en rendant les filières encore plus accessibles aux entreprises américaines, et de s'éloigner de toute polarisation entre « entreprise française » et « entreprise étrangère ».

L'officialisation d'une identité « entreprise française d'origine américaine » (e.g., définie par le nombre d'années en France, le nombre d'employés, la participation au développement de l'économie française...) permettrait d'assurer la représentativité des entreprises américaines dans la gouvernance des politiques industrielles.



CONCLUSION

Au travers des 5 propositions qu'elle adresse aux candidats à l'élection présidentielle, l'AmCham France ambitionne de continuer à œuvrer pour améliorer l'attractivité de la France auprès des investisseurs américains. Dans un contexte de relance économique largement bouleversée par une crise géopolitique majeure, l'AmCham se mobilise pour proposer des leviers d'action concrets et actionnables pour les entreprises et les pouvoirs publics.

Au-delà des sujets abordés dans ce *position paper*, l'AmCham est également consciente des enjeux structurants auxquels les entreprises doivent faire face en matière **d'attraction et de rétention des talents**.

Qu'il s'agisse du recrutement ou de la fidélisation des collaborateurs, les entreprises sont aujourd'hui confrontées à de nouveaux enjeux RH auxquels elles doivent répondre : nouvelles aspirations professionnelles (notamment des jeunes générations), rapport au travail, nouveaux métiers, hybridation des modes de travail, perte d'attractivité de l'entreprise "traditionnelle" ou de certains métiers, pénurie de compétences... Les paramètres à prendre en compte sont multiples et complexes, et poussent les entreprises à reconsidérer leur stratégie de recrutement et de rétention.

Cette "bataille des talents" touche aujourd'hui de plein fouet un nombre considérable d'entreprises, à tous les niveaux de l'organisation, indépendamment du secteur d'activité, et ce, partout dans le monde. L'AmCham compte donc se mobiliser au travers du Business Advocacy Bureau en élaborant aux côtés de ses membres des propositions concrètes.



AmCham France

77 rue de Miromensil
75008 Paris, France

www.amchamfrance.org
+33 1 56 43 45 67



ZACHARY PASCAUD

Public Affairs & External Relations Manager
zachary.pascaud@amchamfrance.org

ZAHIRA BENABDALLAH

Membership & Communications Manager
zahira.benabdallah@amchamfrance.org